

RÉSUMÉ

The French translation of the summary below has not been part of the approval process of the Prospectus by the AFM.

Section A - Introduction et avertissements

Introduction. Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus (ci-après le « **Prospectus** ») relatif (1) à la cotation et à l'admission aux négociations sur le Mercato Telematico Azionario (« **MTA** »), organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A., d'un maximum de 1 545 221 900 actions ordinaires du capital social de Fiat Chrysler Automobiles N.V. (« **FCA N.V.** » ou la « **Société** », destinée à être renommée Stellantis N.V. (« **Stellantis** »), avec effet à 01h00 heure d'Europe centrale, le jour suivant immédiatement le jour où la Fusion (telle que définie ci-dessous) sera réalisée, à moins qu'une heure ou une date ultérieure ne soit mutuellement convenue par écrit entre FCA N.V. et Peugeot S.A. (la « **Date d'Effet des Stipulations Relatives à la Gouvernance** »)) avec une valeur nominale de 0,01 € chacune (les « **Actions Ordinaires FCA** » ou, à la Date d'Effet des Stipulations Relatives à la Gouvernance, les « **Actions Ordinaires Stellantis** ») et (2) à la cotation et l'admission aux négociations sur Euronext à Paris, le marché réglementé d'Euronext Paris S.A. (« **Euronext Paris** ») des Actions Ordinaires FCA (les événements (1) et (2) sont dénommés ensemble la « **Cotation** »). La Cotation aura lieu dans le cadre du projet de rapprochement de FCA N.V. et de Peugeot S.A. (Peugeot S.A. ainsi que ses filiales, au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, ci-après « **PSA** ») par le biais d'une fusion transfrontalière (ci-après « **la Fusion** »), avec FCA N.V. en tant que société survivante à la Fusion (le groupe élargi comprenant FCA (tel que défini ci-dessous) et PSA, ci-après le « **Groupe Combiné** »). Dans le cadre de la Fusion, FCA N.V. a l'intention d'émettre jusqu'à 1 545 221 900 Actions Ordinaires FCA au bénéfice des porteurs (chacun étant un « **Actionnaire de PSA** ») d'actions ordinaires du capital social de Peugeot S.A. d'une valeur nominale de 1,00 € chacune (ci-après les « **Actions Ordinaires PSA** ») par l'intermédiaire des systèmes centralisés de dépôt et compensation de la *Depository Trust Company* (« **DTC** ») et d'Euroclear France. Toute décision d'investir dans les Actions Ordinaires Stellantis doit être fondée sur l'examen par l'investisseur du Prospectus dans son ensemble. Un investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une action judiciaire portant sur l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant une juridiction, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale applicable, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile n'est encourue que par les personnes qui ont déposé le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement lorsque le résumé est trompeur, inexact ou contradictoire, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, ou lorsqu'il ne fournit pas, lu conjointement avec les autres parties du présent Prospectus, les informations clés permettant aux investisseurs de décider d'investir dans les Actions Ordinaires Stellantis.

Le numéro international d'identification des titres (« **ISIN** ») des Actions Ordinaires FCA est NL0010877643. Cet ISIN sera remplacé par l'ISIN NL00150001Q9 le premier jour ouvré suivant la Date d'Effet des Stipulations Relatives à la Gouvernance ou à une date proche. La dénomination sociale et commerciale de l'émetteur est Fiat Chrysler Automobiles N.V., qui sera renommé Stellantis N.V. L'adresse de FCA N.V. est 25 St. James's Street, Londres SW1A 1HA, Royaume-Uni, son numéro de téléphone est le +44 20 7766 0311 et son site Internet est www.fcagroup.com. FCA N.V. est inscrite au registre du commerce de la Chambre de commerce (*Handelsregister van de Kamer van Koophandel*) sous le numéro 60372958 et son identifiant d'entité juridique (« **LEI** ») est 549300LKT9PW7ZIBDF31.

Autorité compétente. L'autorité compétente pour approuver le Prospectus est l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*, ci-après l'« **AFM** »). L'adresse de l'AFM est la suivante : Vijzelgracht 50, 1017 HS Amsterdam, Pays-Bas. Son numéro de téléphone est le +31 (0)20 797 2000 et son site Internet est www.afm.nl. L'AFM a approuvé le Prospectus le 20 novembre 2020.

Section B - Informations clés sur l'Émetteur

Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

Siège social et forme juridique. L'émetteur des Actions Ordinaires FCA est FCA N.V., qui sera renommé Stellantis à partir de la Date d'Effet des Stipulations Relatives à la Gouvernance. FCA N.V. est une société à responsabilité limitée (*naamloze vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) constituée selon le droit néerlandais et dont le siège social est situé aux Pays-Bas. Son LEI est 549300LKT9PW7ZIBDF31, et elle est soumise au droit des Pays-Bas.

Activités principales. FCA N.V., avec ses filiales au sens de l'article 2:24b du Code civil néerlandais, à la date du présent Prospectus (« **FCA** »), est un groupe automobile mondial qui crée, conçoit, développe, produit, distribue et commercialise des véhicules, des composants et des systèmes de production dans le monde entier par l'intermédiaire de plus de cent sites de production et de plus de quarante centres de recherche et de développement. FCA est présente dans plus de quarante pays et vend ses véhicules directement ou par l'intermédiaire de distributeurs et de concessionnaires dans plus de cent trente pays. FCA crée, conçoit, développe, produit, distribue et commercialise des véhicules destinés au marché grand public sous les marques Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Dodge, Fiat, Fiat Professional, Jeep, Lancia et Ram et sous la catégorie de véhicules de performance SRT. Pour ses marques de véhicules grand public, FCA a centralisé les opérations de création, de conception, de développement et de production, ce qui lui permet d'opérer efficacement à l'échelle mondiale. FCA soutient la commercialisation de ses véhicules par la vente de pièces de rechange et d'accessoires connexes, ainsi que par des contrats de prestation de services dans le monde entier sous la marque Mopar pour les véhicules grand public. En outre, FCA crée, conçoit, développe, produit, distribue et commercialise des véhicules de luxe sous la marque Maserati. FCA propose des services de financement, de crédit-bail et de location aux particuliers et aux concessionnaires par l'intermédiaire de ses filiales, de ses *joint-ventures* et d'accords commerciaux avec des institutions financières tierces.

Principaux actionnaires. Sur la base des informations contenues dans le registre des actionnaires de FCA N.V., des formulaires réglementaires déposés auprès de l'AFM et de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et des autres sources d'information dont dispose FCA N.V., les personnes suivantes détenaient, directement ou indirectement, plus de 3% du capital social et/ou des droits de vote de FCA N.V. au 13 novembre 2020 (la « **Dernière Date Retenue** »).

Actionnaires de FCA	Nombre d'Actions Ordinaires FCA émises	Pourcentage de Détention
Exor N.V. ⁽¹⁾	449 410 092	28,54
BlackRock, Inc. ⁽²⁾	66 230 261	4,21

(1) En outre, Exor N.V. (« **Exor** ») détient 449 410 092 actions à droit de vote spécial au sein du capital social de FCA N.V. (« **Actions FCA à Droit de Vote Spécial** »); la détention effective d'Exor dans FCA N.V. s'élève à 44,40%, calculé comme étant le rapport entre (i) le nombre total d'Actions Ordinaires FCA et d'Actions FCA à Droit de Vote Spécial détenues par Exor et (ii) le nombre total d'Actions Ordinaires FCA en circulation et d'Actions FCA à Droit de Vote Spécial émises.

(2) BlackRock, Inc. est propriétaire de 66 230 261 Actions Ordinaires FCA (représentant 3,27% du total des actions émises (qui comprennent le nombre total d'Actions Ordinaires FCA en circulation et d'Actions FCA à Droit de Vote Spécial émises)) et de 77 260 142 droits de vote (représentant 4,91% des droits de vote relatifs aux Actions Ordinaires FCA en circulation et 3,82% des droits de vote relatifs au total des actions émises par FCA N.V.).

Sur la base des informations relatives à l'actionnariat de FCA N.V. et de Peugeot S.A. à la Dernière Date Retenue, du rapport d'échange de 1,742 Action Ordinaire FCA pour chaque Action Ordinaire PSA (le « **Rapport d'Échange** »), et de certains engagements des actionnaires, il est prévu que les personnes suivantes détiendront, directement ou indirectement, plus de 3% du capital social de Stellantis immédiatement après la réalisation de la Fusion :

Actionnaires de Stellantis	Nombre d'Actions Ordinaires Stellantis	Pourcentage de Détenition Prévüe ⁽¹⁾
Exor	449 410 092	14,4 %
EPF/FFP	224 228 122	7,2 %
BPI	192 703 907	6,2 %
Dongfeng	175 283 907	5,6 %

(1) Les pourcentages de détention des droits de vote peuvent différer de façon non significative des pourcentages de détention d'actions en raison du fait qu'un nombre minimum d'Actions FCA à Droit de Vote Spécial restera en circulation après la Fusion. Ces actions constitueront les Actions à Droit de Vote Spécial B de Stellantis après la réalisation de la Fusion, et elles pourront être la cause d'un écart non significatif entre les pourcentages de détention d'actions et les pourcentages de droits de vote.

Les chiffres et pourcentages figurant dans le tableau ci-dessus reflètent certaines hypothèses factuelles, par conséquent, les chiffres et pourcentages réels de détention à la suite de la Fusion peuvent varier.

Membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration de FCA N.V. (le « **Conseil d'administration de FCA** ») sont John Elkann, Michael Manley, Richard K. Palmer, Ronald L. Thompson, John Abbott, Andrea Agnelli, Tiberto Brandolini d'Adda, Glenn Earle, Valerie A. Mars, Michelangelo A. Volpi, Patience Wheatcroft et Ermenegildo Zegna.

Auditeur indépendant. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de FCA N.V. est Ernst & Young Accountants LLP.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Informations financières historiques sélectionnées. Les tableaux suivants présentent une sélection d'informations financières historiques extraites des comptes de résultats consolidés, de la situation financière et des flux de trésorerie respectifs de FCA et de PSA, aux dates et pour la période indiquées.

FCA

Les informations financières consolidées sélectionnées présentées ci-dessous pour FCA ont été établies à partir des états financiers consolidés de FCA audités aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017 et pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017 et des notes y afférentes, ainsi que des informations financières intermédiaires consolidées résumées de FCA non auditées au 30 septembre 2020 et pour les trois et neuf mois clos à cette date (y compris les informations financières comparatives pour les trois et neuf mois clos au 30 septembre 2019) et des notes y afférentes.

Informations sélectionnées - Compte de résultat consolidé de FCA

(en millions d'euros, sauf pour les montants par action)	Exercice clos le 31 décembre			Neuf mois clos le 30 septembre	
	2019	2018	2017	2020	2019
Chiffre d'affaires net	€ 108 187	€ 110 412	€ 105 730	€ 58 088	€ 78 544
Croissance du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre	-2,0 %	4,4 %		-26,0%	
Bénéfice avant impôts	€ 4 021	€ 4 108	€ 5 879	€ (412)	€ 2 091
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe	€ 2 694	€ 3 323	€ 3 281	€ (1 536)	€ 1 118
Résultat net – part du Groupe	€ 6 622	€ 3 608	€ 3 491	€ (1 536)	€ 5 086
Résultat net par action des activités poursuivies et abandonnées	€ 4,23	€ 2,33	€ 2,27	€ (0,98)	€ 3,25
Résultat net par action des activités poursuivies	€ 1,72	€ 2,15	€ 2,14	€ (0,98)	€ 0,72

Informations sélectionnées - État de la situation financière consolidée de FCA

(en millions d'euros)	Au 31 décembre			Au 30 septembre	
	2019	2018	2017	2020	
Total Actif	€ 98 044	€ 96 873	€ 96 299	€ 104 248	
Total des capitaux propres	€ 28 675	€ 24 903	€ 20 987	€ 25 181	

Informations sélectionnées - Etat des flux de trésorerie consolidé de FCA

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2019	2018	2020	2019
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	€ 10 462	€ 9 948	€ 2 898	€ 6 094
<i>Dont activités abandonnées</i>	€ (308)	€ 484	€ -	€ (308)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	€ (2 985)	€ (6 738)	€ (5 194)	€ (91)
<i>Dont produit de cession net en trésorerie des activités abandonnées</i>	€ 5 348	€ -	€ -	€ 5 348
<i>Dont activités abandonnées</i>	€ (155)	€ (632)	€ -	€ (155)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	€ (5 827)	€ (2 785)	€ 14 200	€ (3 737)
<i>Dont activités abandonnées</i>	€ 325	€ (90)	€ -	€ 325

PSA

Les informations financières consolidées sélectionnées présentées ci-dessous pour PSA ont été tirées des états financiers consolidés audités de PSA aux 31 décembre 2019, 2018 et 2017 et des notes y afférentes, ainsi que des informations financières intermédiaires consolidées résumées non auditées de PSA au 30 juin 2020 examinées conformément à la Norme Internationale d'Audit (ISRE 2410) (y compris les informations financières comparatives pour les six mois clos au 30 juin 2019) et des notes y afférentes.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018 de PSA contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts des premières applications des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ». »

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2019 de PSA contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2 et 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les impacts de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». »

Informations sélectionnées - Compte de résultat consolidé de PSA

(en millions d'euros, sauf pour les montants par action)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2017	2020	2019
Chiffre d'affaires	€ 74 731	€ 74 027	€ 62 256	€ 25 120	€ 38 340
Résultat opérationnel	€ 4 668	€ 4 400	€ 3 074	€ 482	€ 2 491
Résultat net consolidé	€ 3 584	€ 3 295	€ 2 347	€ 376	€ 2 048
Résultat net – part du Groupe – par action de 1 euro	€ 3,58	€ 3,16	€ 2,17	€ 0,66	€ 2,05

Informations sélectionnées - Bilan consolidé de PSA

(en millions d'euros)	Au 31 décembre			Au 30 juin	
	2019 ^(1,2)	2018	2017	2020	
Total Actif	€ 69 766	€ 61 952	€ 57 915	€ 67 422	
Total des capitaux propres	€ 21 801	€ 19 594	€ 16 706	€ 21 994	

(1) Les états consolidés de la situation financière de PSA pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 n'ont pas été retraités pour refléter les effets de l'application de la norme IFRS 16 sur les états financiers consolidés de PSA, qui a été adoptée avec effet au 1^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche rétrospective modifiée telle que décrite dans la note 2.3 des états financiers consolidés de PSA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

(2) La norme IFRS 15 a été adoptée de manière rétrospective par PSA le 1^{er} janvier 2018. Les états consolidés de la situation financière de PSA pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 reflètent les effets de l'application de la norme IFRS 15.

Informations sélectionnées - Tableau des flux de trésorerie consolidé de PSA

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2017	2020	2019
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	€ 8 705	€ 8 395	€ 5 459	€ (2 740)	€ 4 997
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	€ (5 972)	€ (4 739)	€ (5 156)	€ (1 913)	€ (3 365)
Flux des opérations financières des activités poursuivies	€ (309)	€ (7)	€ (354)	€ 2 838	€ (559)
Flux liés aux actifs et passifs transférés des activités destinées à être cédées	€ -	€ -	€ (7)	€ -	€ -

Informations financières pro forma non auditées

Les informations financières pro forma condensées combinées non auditées portent sur une situation hypothétique et ont été préparées à des fins d'illustration uniquement, à savoir pour illustrer l'effet de la Fusion. Ces informations ne sont pas destinées à être représentatives ou indicatives du bénéfice (ou de la perte) consolidé ou de la situation financière qui auraient été présentés si la Fusion avait été réalisée aux dates présentées, et ne doivent pas être considérées comme représentatives du bénéfice (ou de la perte) consolidé ou de la situation financière futurs du Groupe Combiné postérieurement à la Fusion. La situation financière et le bénéfice (ou la perte) réel du Groupe Combiné à la suite de la Fusion peuvent sensiblement différer. Les principales informations financières pro forma présentées ci-dessous ont été établies à partir des informations financières combinées pro forma résumées et non auditées.

Informations sélectionnées - État de la situation financière pro forma, combinée, résumée et non audité au 30 juin 2020

	Au 30 juin 2020	
	Informations financières pro forma avant distribution Faurecia	Informations financières pro forma après distribution Faurecia
	(en millions d'euros)	
Total Actif	€ 137 809	€ 135 514
Total des capitaux propres	€ 37 250	€ 34 904

Informations sélectionnées - Compte de résultat pro forma, combiné, résumé et non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	
	Informations financières pro forma avant distribution Faurecia	Informations financières pro forma après distribution Faurecia
	(en millions d'euros, sauf pour les montants par action)	
Chiffre d'affaires	€ 166 748	166 748
Résultat opérationnel courant	€ 9 597	9 597
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	€ 8 535	8 535
Résultat consolidé des activités poursuivies – part du Groupe	€ 6 829	6 829
Résultat consolidé – part du Groupe	€ 10 757	10 757
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe – par action de 1 euro	€ 2,19	2,19

Informations sélectionnées - Compte de résultat pro forma, combiné, résumé et non audité pour l'exercice clos le 30 juin 2020

	Pour l'exercice clos le 30 juin 2020	
	Informations financières pro forma avant distribution Faurecia	Informations financières pro forma après distribution Faurecia
	(en millions d'euros, sauf pour les montants par action)	
Chiffre d'affaires	€ 51 655	51 655
Résultat opérationnel courant	€ (449)	(449)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	€ (991)	(991)
Résultat consolidé des activités poursuivies – part du Groupe	€ (1 742)	(1 742)
Résultat consolidé – part du Groupe	€ (1 742)	(1 742)
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe – par action de 1 euro	€ (0,56)	(0,56)

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

Sont ci-après présentés, les principaux risques associés à la Fusion, à FCA, à PSA et, postérieurement à la Fusion, au secteur et à l'activité du Groupe Combiné, à ses opérations ainsi qu'à sa situation financière. Pour les identifier, FCA N.V. a apprécié les éléments suivants, la

probabilité de réalisation du risque, compte tenu des circonstances connues et existantes, du potentiel impact que la réalisation de ce risque pourrait engendrer pour FCA, et/ou PSA et, postérieurement à la Fusion, l'impact de ce risque sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe Combiné, ainsi que l'attention que la direction de FCA, de PSA ou le cas échéant, du Groupe Combiné, devrait porter à ces risques, sur la base des prévisions actuelles, si ces derniers devaient se réaliser.

- Le Rapport d'Échange est fixe et, par conséquent un actionnaire ne sera pas dédommagé si la valeur des Actions Ordinaires FCA ou des Actions Ordinaires PSA était, le cas échéant, amenée à évoluer avant que la Fusion soit réalisée.
- La réalisation de la Fusion est subordonnée à l'obtention d'autorisations auprès de plusieurs autorités de la concurrence. Si ces autorisations ne sont pas obtenues, cela ferait obstacle à la réalisation de la Fusion.
- Le Groupe Combiné pourrait ne pas réaliser tout ou partie des bénéfices escomptés à la suite de la Fusion, ce qui pourrait affecter négativement la valeur des Actions Ordinaires Stellantis.
- Les interruptions d'activité résultant de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) pourraient perturber la production et la commercialisation des produits du Groupe Combiné, ainsi que des services dont il assure la prestation, et pourraient avoir un impact négatif sur ses résultats.
- Si les volumes des commandes de véhicules du Groupe Combiné se détériorent, en particulier les commandes de camionnettes et de gros véhicules utilitaires (*sport utility vehicle*) sur le marché américain pour les marques FCA, et les commandes de véhicules sur le marché européen pour les marques PSA, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe Combiné en pâtiront.
- Les activités du Groupe Combiné peuvent être affectées par les marchés financiers mondiaux, les conditions économiques générales, l'application de programmes d'incitation gouvernementaux et la volatilité géopolitique, ainsi que par d'autres développements macroéconomiques sur lesquels le Groupe Combiné n'aura que peu ou pas de contrôle.
- Le Groupe Combiné pourrait ne pas réussir à renforcer la croissance de certaines de ses marques qui, selon lui, ont un attrait et une portée mondiale, ce qui pourrait avoir des effets négatifs importants sur les résultats du Groupe Combiné.
- L'industrie automobile est très compétitive et cyclique, et le Groupe Combiné pourrait davantage pâtir de ces facteurs que certains de ses concurrents.
- La vente au détail de véhicules dépend fortement de l'accès à des taux d'intérêt abordables et de la disponibilité de crédits pour le financement de véhicules, une augmentation substantielle des taux d'intérêt pourrait ainsi avoir un effet négatif sur les activités du Groupe Combiné.
- Les lois, réglementations et politiques gouvernementales actuelles et celles futures, dont le champ d'application serait, le cas échéant, plus contraignant ou plus étendu, y compris celles portant sur des exigences accrues en matière de rendement énergétique et sur la réduction des gaz à effet de serre et des émissions des gaz d'échappement, peuvent avoir un effet important sur la manière dont le Groupe Combiné exerce ses activités et peuvent augmenter les coûts de mise en conformité, entraîner des cas d'engagement de responsabilités supplémentaires et avoir une incidence négative sur ses activités et ses résultats.
- Le Groupe Combiné restera soumis aux enquêtes en cours sur les émissions provenant des moteurs diesel initiées par plusieurs organismes gouvernementaux et à un certain nombre de poursuites privées connexes. Celles-ci pourraient donner lieu à de nouvelles réclamations, poursuites et mesures d'exécution, et entraîner des pénalités, des accords ou des dommages et intérêts supplémentaires, et pourraient également nuire à la réputation du Groupe Combiné auprès des consommateurs.
- Les activités commerciales et la réputation du Groupe Combiné peuvent être affectées par divers types de plaintes, de poursuites et autres impondérables.
- Les limites imposées et relatives à la liquidité et à l'accès au financement du Groupe Combiné, ainsi que son important encours de dette, peuvent restreindre la flexibilité financière et opérationnelle du Groupe Combiné et sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies commerciales, à obtenir des financements supplémentaires à des conditions concurrentielles et à améliorer sa situation financière et ses résultats d'exploitation.
- L'administration fiscale française pourrait ne pas accorder, ou pourrait refuser, ou révoquer, en tout ou en partie, le bénéfice des décisions confirmant la neutralité au plan fiscal de la Fusion à l'égard de PSA et des Actionnaires de PSA, ainsi que le transfert des pertes fiscales reportées du groupe fiscal français PSA existant.

Section C - Informations clés sur les valeurs mobilières

Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Capital social. Les Actions Ordinaires FCA sont des actions ordinaires du capital social de FCA N.V. ayant une valeur nominale de 0,01 € chacune. L'ISIN des actions ordinaires de FCA est NL0010877643. Cet ISIN sera remplacé par l'ISIN NL00150001Q9 le premier jour ouvré suivant la Date d'Effet des Stipulations Relatives à la Gouvernance ou à une date proche. Les Actions Ordinaires FCA et, après la réalisation de la Fusion, les Actions Ordinaires Stellantis, sont libellées en euros et se négocient en Euros sur le MTA et en Dollars américains sur le New York Stock Exchange (« **NYSE** »).

Nouvelles actions. Dans le cadre de la Fusion, FCA N.V. a l'intention d'émettre jusqu'à 1 545 221 900 Actions Ordinaires FCA. À l'issue de la Fusion, les Actions Ordinaires FCA nouvellement émises seront considérées comme étant entièrement libérées et seront de rang *pari passu* à tous égards avec les Actions Ordinaires FCA en circulation, au moment où les nouvelles Actions Ordinaires FCA seront émises dans le cadre de la Fusion. Les Actions Ordinaires FCA et, postérieurement à la Fusion, les Actions Ordinaires Stellantis, donnent droit à des dividendes. Chaque Action Ordinaire FCA et, postérieurement à la Fusion, chaque Action Ordinaire Stellantis, confère le droit d'exprimer une voix à l'assemblée générale de FCA N.V. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires Stellantis (un « **Actionnaire de Stellantis** ») peut à tout moment choisir de participer au programme de vote de fidélité en demandant à Stellantis d'inscrire tout ou partie de ses Actions Ordinaires Stellantis dans le registre de fidélité de Stellantis (le « **Registre du Programme de Fidélité** »). L'inscription d'Actions Ordinaires Stellantis dans le Registre du Programme de Fidélité a pour conséquence que ces actions ne sont plus négociables. Si des Actions Ordinaires Stellantis ont été inscrites dans le Registre du Programme de Fidélité (et sont donc devenues non négociables) pour une période ininterrompue de trois ans au nom du même Actionnaire de Stellantis, ces actions (les « **Actions Ordinaires Eligibles** ») permettent de recevoir des actions à droit de vote spécial de catégorie A, composant le capital social de Stellantis et d'une valeur nominale unitaire de 0.01€ (« **Actions à Droit de Vote Spécial A** »), et les Actionnaires de Stellantis concernés seront en droit de recevoir une Action à Droit de Vote Spécial A pour chaque Action Ordinaire Eligible détenue. Si, à tout moment et quelle qu'en soit la cause, les Actions Ordinaires Stellantis sont radiées du Registre du Programme de Fidélité, l'Actionnaire de Stellantis concerné perdra tout droit de détenir le nombre correspondant d'Actions à Droit de Vote Spécial A ou d'Actions à Droit de Vote Spécial B (tel que ce terme est défini ci-après), selon le cas. Les Actionnaires de Stellantis détenant des Actions à Droit de Vote Spécial A bénéficieront d'une voix pour chaque Action à Droit de Vote

Spécial A détenue et d'une voix pour chaque Action Ordinaire Stellantis détenue. Des actions Stellantis à droit de vote spécial catégorie B d'une valeur nominale de 0,01 € chacune (« **Actions à Droit de Vote Spécial B** ») seront créées à la Date d'Effet des Stipulations Relatives à la Gouvernance et ces actions seront uniquement détenues par les Actionnaires de FCA autres qu'Exor qui détenaient des Actions FCA à Droit de Vote Spécial avant la Date d'Effet (définie comme étant 00h00, heure d'Europe centrale, le premier jour suivant la date à laquelle un notaire de droit civil néerlandais signera l'acte notarié de fusion transfrontalière relatif à la fusion entre FCA N.V. et Peugeot S.A., conformément au droit néerlandais et au droit français applicables). Les Actionnaires de Stellantis qui détiennent des Actions à Droit de Vote Spécial B sont titulaires d'une voix pour chaque Action à Droit de Vote Spécial B détenue et d'une voix pour chaque Action Ordinaire Stellantis détenue.

Émission d'actions et droits préférentiels de souscription. Au moment de l'émission d'Actions Ordinaires FCA ou de l'octroi de droits de souscription d'Actions Ordinaires FCA et, postérieurement à la Fusion, d'Actions Ordinaires Stellantis, chaque détenteur d'Actions Ordinaires FCA (« **Actionnaire de FCA** ») et, postérieurement à la Fusion, chaque Actionnaire de Stellantis, disposera d'un droit préférentiel de souscription proportionnel au montant nominal total d'Actions Ordinaires FCA ou, postérieurement à la Fusion, d'Actions Ordinaires Stellantis, qu'il détient. Les actionnaires ne bénéficient pas de droit préférentiel de souscription dès lors qu'il s'agit d'Actions Ordinaires FCA émises en rémunération d'apports en nature, d'Actions Ordinaires FCA émises au bénéfice des employés de FCA dans le cadre d'un plan d'options, d'Actions Ordinaires FCA émises au bénéfice de personnes exerçant un droit de souscription d'Actions Ordinaires FCA précédemment accordé, ou, après la réalisation de la Fusion, s'agissant d'Actions Ordinaires Stellantis ainsi émises, ou encore à l'occasion de l'émission d'actions s'inscrivant dans le cadre du programme de vote de fidélité de FCA ou, après la réalisation de la Fusion, de Stellantis. Les droits préférentiels de souscription peuvent être limités ou exclus par une résolution de l'assemblée générale de FCA N.V. ou une résolution du Conseil d'administration de FCA, si le Conseil d'administration de FCA a été mandaté à cet effet par l'assemblée générale, et à condition que le Conseil d'administration de FCA ait également été autorisé à prendre une décision relative à l'émission d'actions.

Insolvabilité. En cas d'insolvabilité, les éventuelles créances des Actionnaires de FCA ou, postérieurement à la Fusion, des Actionnaires de Stellantis, sont subordonnées par rapport à celles des créanciers respectifs de FCA N.V. et de Stellantis. Cela signifie qu'un investisseur pourrait potentiellement perdre tout ou partie de son capital investi.

Négociabilité. Il n'y a aucune restriction à la négociabilité des Actions Ordinaires FCA dans les statuts de FCA, ou postérieurement à la Fusion, des Actions Ordinaires Stellantis dans les statuts de Stellantis.

Politique en matière de dividendes. A la date de ce Prospectus, aucune politique de dividende n'a été adoptée par Stellantis.

Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Les Actions Ordinaires FCA sont actuellement négociées sur le NYSE et sur le MTA, sous le sigle « FCAU » sur le NYSE et sous le sigle « FCA » sur le MTA. FCA N.V. présentera une demande d'admission à la cote des Actions Ordinaires FCA qui seront émises dans le cadre de la Fusion au NYSE et au MTA. La cotation sur le MTA devrait intervenir le premier jour ouvré suivant la réalisation de la Fusion. FCA N.V. présentera également une demande d'admission à la cote et aux négociations de toutes les Actions Ordinaires FCA sur Euronext Paris, marché sur lequel les Actions Ordinaires PSA sont actuellement cotées. L'admission à la cote sur Euronext Paris devrait intervenir avant la Fusion, tandis que le début des négociations des valeurs mobilières sur Euronext Paris devrait avoir lieu le premier jour ouvré suivant la réalisation de la Fusion, sous réserve de l'obtention des autorisations et agréments auprès des autorités compétentes.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Est ci-après présenté, le principal risque associé aux Actions Ordinaires Stellantis. Pour l'identifier, FCA N.V. a apprécié la probabilité de réalisation du risque, ainsi que le potentiel impact que la réalisation de ce risque pourrait engendrer pour les Actionnaires de Stellantis.

- Le maintien de la cotation des titres de Stellantis sur trois places de cotation différentes pourrait affecter la liquidité du marché des Actions Ordinaires Stellantis et entraîner des écarts de prix entre les trois places de cotation.

Section D – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et /ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Le Prospectus est établi dans le cadre de la Cotation. Le Prospectus ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'offre pour l'achat ou la souscription de valeurs mobilières par quiconque. FCA N.V. ne retirera aucun produit en lien avec la Cotation.

Livraison des actions

Les Actions Ordinaires FCA émises dans le cadre de la Fusion et représentées par les inscriptions en compte visées ci-dessous, seront émises et allouées à Cede & Co, en tant que personne désignée par DTC, pour inclusion dans les systèmes centralisés de dépôt et de compensation de DTC et d'Euroclear France, et, directement ou indirectement, pour le compte et le bénéfice des anciens porteurs d'Actions Ordinaires PSA.

Chacune des inscriptions en compte représentant des Actions Ordinaires PSA (autres que les Actions Ordinaires PSA détenues en propre par Peugeot S.A. ou par FCA N.V. et, le cas échéant, toute autre Action Ordinaire PSA visée à l'article L. 236-3 II du Code de commerce (le « **Actions PSA Exclues** »)), ce qui comprend l'ensemble des Actions Ordinaires PSA (autres que les Actions PSA Exclues) détenues dans les comptes de la société :

- au nominatif pur ;
- au nominatif administré ; et
- au porteur,

sera, après la réalisation de la Fusion, et comme décrit plus en détails dans le Prospectus, remplacée par une inscription en compte de la même forme représentant les Actions Ordinaires FCA, émises et allouées conformément au Ratio d'Echange, étant précisé que les inscriptions en compte représentant des Actions Ordinaires FCA au nominatif pur seront enregistrées par Société Générale Securities Services au sein d'Euroclear France.

En fonction du dépositaire (ou *custodian*) de chacun des Actionnaires de PSA, les inscriptions en compte représentant les Actions Ordinaires FCA devraient être visibles dans les comptes-titres des Actionnaires de PSA entre le premier jour ouvrable suivant la Date d'Effet la Date d'Effet et la date de livraison effective des actions en Euroclear France.

Aucun rompu d'Action Ordinaire FCA ne sera émis et alloué et tout droit à rompu d'action dans le cadre la Fusion sera réglé comme décrit plus en détails dans le Prospectus.

Chaque Action PSA Exclue (le cas échéant) sera annulée de plein droit conformément à l'article 2:325(4) du Code civil néerlandais et aucune contrepartie ne sera délivrée en échange.

Après la réalisation de la Fusion, tout détenteur d'Actions Ordinaires FCA enregistrées au nom de Cede & Co, en tant que représentant de DTC, et incluses dans les systèmes centralisés de dépôt et de compensation de DTC et d'Euroclear France, sera en droit de demander à son intermédiaire financier que ses Actions Ordinaires FCA soient enregistrées en son nom propre dans le registre des actionnaires de FCA, étant précisé que cela aura pour conséquence que ces Actions Ordinaires FCA ne seront plus incluses dans les systèmes centralisés de dépôt et de compensation de DTC et d'Euroclear France et qu'elles ne pourront plus être négociées sur Euronext Paris.

Dilution

Sous réserve que la Fusion soit pleinement effective, un maximum de 1 545 221 900 Actions Ordinaires FCA seront émises au bénéfice des Actionnaires de PSA. L'émission d'Actions Ordinaires FCA dans le cadre de la Fusion entraînera une augmentation du capital social de FCA N.V. d'environ 100% compte tenu du nombre d'Actions Ordinaires FCA en circulation à la Dernière Date Retenue. Sous réserve de la réalisation de la Fusion, les Actionnaires de FCA (qui ne détiennent pas d'Actions Ordinaires PSA) subiront une dilution immédiate du fait de la Fusion. En supposant que le nombre maximum d'Actions Ordinaires FCA soit émis au bénéfice des Actionnaires de PSA, chaque Actionnaire de FCA (qui ne détiendra pas d'Actions Ordinaires PSA) sera alors dilué d'environ 50%. La dilution aura, pour les Actionnaires de FCA, un impact similaire sur l'exercice de leurs droits de vote (sans tenir compte de l'impact minimal qu'aura le transfert des Actions FCA à Droit de Vote Spécial d'Exor à FCA N.V.). Sous réserve de la réalisation de la Fusion, les Actionnaires de PSA et les Actionnaires de FCA détiendront respectivement, immédiatement après la réalisation de la Fusion, environ 50% du capital social élargi de FCA N.V. et, à la Date d'Effet des Stipulations Relatives à la Gouvernance, du capital social de Stellantis.

Estimation des dépenses

Les dépenses liées à la Cotation sont estimées à environ 2 317 000 €.

Pourquoi ce Prospectus est-il produit ?

Dans le cadre de la Fusion, de nouvelles Actions Ordinaires FCA seront émises au bénéfice des Actionnaires de PSA, qui devront être admises aux négociations sur le MTA. En outre, FCA N.V. demandera également l'admission à la cote et aux négociations de toutes les Actions Ordinaires FCA sur Euronext Paris, marché sur lequel les Actions Ordinaires PSA sont actuellement cotées (ensemble, la « **Cotation** »). Le Prospectus est produit dans le cadre de la Cotation.

Conflits d'intérêts les plus importants

Certains des administrateurs et dirigeants de FCA et de PSA peuvent avoir des intérêts dans la Fusion (tels que la perspective d'obtenir une fonction de direction dans le Groupe Combiné ou de recevoir une rémunération ou des avantages qu'ils ne toucheraient pas si la Fusion ne se réalisait pas) qui sont différents ou complémentaires des intérêts des actionnaires de FCA et de PSA respectivement, et que le conseil d'administration de FCA et le conseil de surveillance de PSA respectivement, ont examinés lors de leurs délibérations sur l'opportunité de réalisation de la Fusion ou lors de l'approbation des accords relatifs à la Fusion. De tels intérêts pourraient avoir influencé les personnes concernées dans leur recommandation faite aux actionnaires de FCA ou de PSA respectivement, de voter en faveur de l'approbation de la Fusion et des opérations prévues par l'Accord de Rapprochement. Ces intérêts sont les suivants :

FCA :

- Le fait que certains administrateurs et dirigeants de FCA continueront d'exercer leurs fonctions d'administrateurs ou de dirigeants de Stellantis après la Fusion.
- Le fait que chaque titulaire d'un droit conditionnel à recevoir des Actions Ordinaires FCA verra ce droit converti en un droit conditionnel (*restricted share unit award*) à recevoir actions ordinaires de Stellantis, étant précisé que ce droit continuera à être régi par les mêmes termes et conditions (autres que la condition de performance) que ceux applicables à au droit à recevoir des Actions Ordinaires FCA avant la Date d'Effet de la Fusion. Toute condition de performance sera considérée comme satisfaite ou, dans le cas où la performance de FCA dépasserait un niveau cible fixé par le conseil d'administration de FCA ou un comité du Conseil de la FCA, il sera considéré que ce niveau aura été atteint.
- Le fait que certains dirigeants pourront recevoir un bonus en espèces.
- Le fait que des indemnités de départ pourront être versées, y compris l'acquisition accélérée des attributions d'actions en cours, en cas de licenciement de certains dirigeants sans motif ou en cas de démission des dirigeants pour une juste cause pendant une certaine période de temps après la Fusion.

PSA:

- Certains membres du directoire ou du conseil de surveillance ou dirigeants de PSA continueront d'exercer des fonctions d'administrateurs et de dirigeants de Stellantis après la Fusion.
- À la Date d'Effet, chaque titulaire d'un droit conditionnel à recevoir des Actions Ordinaires PSA verra ce droit converti en un droit conditionnel (*restricted share unit award*) à recevoir des actions ordinaires de Stellantis, dont le nombre sera égal au produit du nombre total d'Actions Ordinaires PSA pouvant être antérieurement obtenues et du Ratio d'Echange.
- Certains membres du directoire et dirigeants pourront recevoir des primes en rapport avec la réalisation de la Fusion. En outre, PSA a proposé d'augmenter la rémunération de base et les primes annuelles cibles pour certains de ses dirigeants en considération de leurs responsabilités accrues, y compris en relation avec la Fusion.
- Stellantis maintiendra une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants pendant une période d'au moins six ans à compter de la Date d'Effet, couvrant toutes les personnes qui étaient auparavant couvertes par les polices d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de PSA avant la Date d'Effet.